

Compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2015

- Le PV de la séance du 12 novembre a été signé.
- Annulation de la délibération du SDCI et création de la n°121115-06.
- Rattachement de la délibération n°121115-05, décision modificative.
- Ajout à l'ordre du jour : achat lave vaisselle, contrôle technique bâtiments communaux, frais de déplacements élus.

Objet : Tarif des concessions dans le cimetière 2016

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de réviser comme suit le tarif des concessions dans le cimetière communal comme indiqué ci-dessous :

Concessions 30 ans et 15 ans, tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Concession pour 30 ans :

- adultes (caveau) : 3 m² : 97,00 €
- adultes (pleine terre) : 2 m² : 64,50 €
- enfants : 1 m² : 32,50 €

Concession pour 15 ans :

- adultes (caveau) : 3 m² : 61,00 €
- adultes (pleine terre) : 2 m² : 46,00 €

Objet : Fixation des tarifs de l'assainissement 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mise en place, à compter de 2008, une redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Cette redevance, d'un montant de 0,18 € / m³ pour 2016 (celle-ci est assise sur la quantité d'eau facturées), est mentionnée sur les factures d'assainissement.

Après avoir pris connaissance de cette information, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe pour l'année 2016 les tarifs suivants :

- pour les consommations : 0,69 € / m³
- pour l'abonnement : 48.30 € : soit 24.15 € qui sera facturé au semestre.

Objet : Modification règlement intérieur et contrat salle communale.

Monsieur le Maire informe qu'une modification du règlement intérieur et du contrat de la salle communale a été effectuée, concernant le tri sélectif des verres, en effet les verres seront déposés dans les containers prévus terrain de la Vaige ou parking de l'école ou rue de souvigné. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le règlement intérieur et le contrat de la salle communale comme indiqué ci-dessus.

Objet : Broyage de branchages - Convention de groupement de commande.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 8 du code des marchés publics permet la constitution de groupements de commande entre pouvoirs adjudicateurs pour lancer des marchés publics pour des besoins communs.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement du groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi les membres du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un groupement de commandes composé des communes d'Asnières/Vègre, Bouessay, Juigné/Sarthe, Louailles, Précigné et la Ville de Sablé/Sarthe pour le broyage de branchages.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner la Ville de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre les communes d'Asnières/Vègre, Bouessay, Juigné/Sarthe, Louailles, Précigné et la Ville de Sablé/Sarthe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de désigner la Ville de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre les communes d'Asnières/Vègre, Bouessay, Juigné/Sarthe, Louailles, Précigné et la Ville de Sablé/Sarthe

Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur pour des titres de recettes dont le recouvrement n'a pu être obtenu malgré les diligences entreprises par la Trésorerie du Pays de Meslay / Grez.

Budget Assainissement

- Factures 2010 et 2013 (budget assainissement) pour un total de 184,20 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur ce titre de recettes pour un montant de 184,20€ concernant le budget communal.

Objet : Devis achat lave vaisselle cantine.

Monsieur le Maire informe le conseil que le lave-vaisselle de la cantine doit être remplacé, en effet celui-ci ne peut être réparé suite aux interventions de la société FCPL, il présente un devis de cette même société, s'élevant à 1 748 €HT, soit 2 097.60 €TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter le lave-vaisselle à l'entreprise FCPL, située à Changé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer le devis pour un montant de 1 748 €HT, soit 2 097.60 €TTC chez FCPL à Changé pour remplacement du lave-vaisselle de la cantine .

Objet : Devis de vérifications techniques des équipements électriques des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition concernant les vérifications techniques des équipements des bâtiments communaux par la société SOCOTEC de Changé. La durée de l'abonnement est de trois années à compter de la date de la proposition pour un montant de 986 € H.T.

Après avoir pris connaissance de cette proposition, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise SOCOTEC à Changé, d'un montant de 986 € HT.

Objet : Frais de déplacements élus.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a effectué un déplacement avec l'adjoint au maire Mr Le Calloch le mardi 15 décembre 2015 pour la sépulture de Mr Chauveau Paul, ancien maire de la commune et demande le remboursement des frais kilométriques.

Total kms : 420 kms aller/retour (La Turballe)

Mr Pinto dispose d'une voiture de 9CV (copie carte grise):

soit 0.35€ (suivant barème CDG53) X420 kms= 147€

Mr Le Calloch dispose d'une voiture de 6CV (copie carte grise) :

soit 0.32€ (suivant barème CDG53) X 420 kms= 134.40€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le remboursement des frais de déplacement pour Messieurs Pinto et Le Calloch pour un montant de 147 € à Mr Pinto et de 134.40 € à Mr Le Calloch.

Affaires diverses :

- DPU : 18 rues des violettes, la commune ne préempte pas.
- Mr le Maire informe que le conseil de discipline aura lieu le lendemain à 10h au CDG de la Mayenne.
- La prochaine commission comice aura lieu le 16 janvier 2016 à 10h en mairie.
- Vœux du Maire : 08/01/16 à 20h00

- Vente du lot n°10 lotissement de l'Aubépine : 22/12/15.
- Gouter de Noël : vendredi 18/12/15
- Messe célébrée pour Mme Neill le samedi 19/12 à 10h00 en l'église de Bouessay.
- Comptage nocturne des animaux: du 25 au 29/01/16 sur la commune.
- Mr Pagerie signale des rats au ruisseau.
- Mme Langlais informe que Damien Jubault intervenant CDC viendra après les vacances de février à l'école : animation sur le tri sélectif.
- Mme Langlais informe d'une remarque de Monique ATSEM, concernant la sieste des petits, en effet deux familles ramènent leur enfant à 13h30 alors qu'ils ne dorment pas en sieste, le conseil décide que la sieste est obligatoire en maternelle, l'enfant viendra soit à 13h30 pour la sieste ou à 14h00 pour le début des cours.
- Mr Le Calloch a assisté à une réunion SMR, les allergènes seront notifiés au menu.
- Mr Le Calloch a rencontré avec Yannick l'employé, Mme Lemoine, assistante à la Chambre d'agriculture, afin d'échanger sur la sensibilisation des produits phyto, étudier un plan de gestion différenciée avec Yannick à partir de 2016.
- Mme Mottier a assisté à une réunion MNE pour l'entretien des sites.
- Mr Leclercq a assisté à une commission CDC Culturel et a présenté le projet scientifique et culturel prévu à Sablé, Pôle culturel pour le public de la CDC.

Fin de séance 22h15.